

Séance du Conseil général du 11 décembre 2025

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 04/2025

Concernant

- **L'approbation du budget communal pour l'année 2026**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

La Municipalité a pris en compte toutes les données en sa possession pour établir le budget 2026 et prévoit un excédent de charges de CHF **7'243.00** pour l'exercice 2026, sans tenir compte des impôts conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions et donations, gains immobiliers). Présenter un budget est un exercice d'équilibre entre la prudence dans le calcul des produits et la justesse dans l'estimation des charges prévisionnelles, même si une majeure partie du budget est dictée par des obligations légales et des dépenses indispensables pour le bon fonctionnement de la commune.

Bases légales

Conformément à l'article 13, al. 2 du Règlement du Conseil général, ce dernier délibère sur le projet de budget et les comptes. Les articles 79 et suivants du même règlement traitent des délais relatifs au budget.

Explications

Le projet de budget 2026 met en évidence les éléments suivants, qui diffèrent par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024 :

1 Administration générale

11.307 PACom

Le PACom arrive à bout touchant. Dans le deuxième semestre 2025, la Municipalité a effectué une mise à l'enquête complémentaire, ceci suite aux oppositions. En 2026, il s'agira de traiter les éventuelles nouvelles oppositions, de les lever le cas échéant et de soumettre le dossier au Conseil général pour approbation.

11.312 Infrastructure informatique

Mise au budget pour l'année 2026 d'une refonte du site web de la commune.

11.313 Archivage

La Municipalité souhaite continuer l'archivage des dossiers communaux pour l'année 2026 avec le partenariat de Pro Archives SA, commencé en 2025.

17.314 Assainissement des buttes de tir

Les travaux d'assainissement des buttes de tir du stand de Fontaines-sur-Grandson n'ont encore jamais été réalisés depuis 2012, année durant laquelle la Municipalité avait présenté le préavis n° 04/2012 demandant un crédit de CHF 36'000.– qui avait été accepté.

Ces travaux avaient été mis en attente de la réponse à la motion Jobin, qui concernait l'obtention de subventions complémentaires. En 2025, le Canton est revenu à la charge concernant l'obligation d'effectuer ces travaux.

Dès lors, les trois Municipalités concernées par ce projet, à savoir Fontaines-sur-Grandson, Novalles et Grandevent, ont demandé de nouvelles offres et intégré les exigences complémentaires du Canton dans l'estimation des coûts.

Afin de pouvoir radier le site de la liste cantonale des sites pollués, il a été décidé d'aller plus loin dans l'assainissement, de manière à ce que les générations futures n'aient plus à se préoccuper de ce dossier.

Estimation financière du projet :

Coût total des travaux	255'000.–
Subvention fédérale (40 %)	– 102'000.–
Subvention cantonale (5 cibles à 6'000.–)	– 30'000.–
À charge des communes (prorata du nombre d'habitants au 31.12.2024)	123'000.–
Part de la commune de Fontaines-sur-Grandson	48'000.–

La Municipalité propose de répartir le paiement sur deux exercices budgétaires, ce qui représente un montant d'environ CHF 24'000.– inscrit au budget.

11.318 Honoraire et prest, Services / Assurance

Augmentation du budget de 5'000.- pour couvrir le passage au plan comptable MCH2.

2 Finances

21 Impôts

Comme chaque année, la Municipalité se base sur les informations données par le Département Cantonal des Finances et des Relations Extérieures.

22 Service financier

Pour rappel la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) a été introduite au 1^{er} janvier 2025.

3 Domaines et bâtiments

Forets

Le budget est défini par la garde forestier. Nous continuons d'entretenir nos forêts, les zones bostrychées se multiplient partout dans l'arrondissement et l'on peut s'inquiéter de cette évolution peu réjouissante et qui est amplifiée par une météo des plus capricieuses.

Suite au passage MCH2 les comptes 32.4351 et 32.4352 ont été fusionnés sur un seul compte soit sur le 32.4351.

351.3142 Entretien La Tour

Certains travaux restant à effectuer, une partie du budget accordé en 2025 est reporté pour 2026.

351.3303 Amortissement bâtiment communal

Aucun amortissement ne sera comptabilisé sur le bâtiment communal pour les exercices 2025 et 2026, la valeur comptable nette de l'actif étant déjà inférieure à la valeur résiduelle estimée.

Conformément aux principes du Modèle Comptable Harmonisé (MCH2, chapitre 4.4.5), la poursuite des amortissements n'est pas justifiée tant que cette situation subsiste.

4 Travaux

43.314 Routes

Réfection du chemin des Vignes.

Le coût pour le projet et la mise en place de l'aménagement routier de notre Commune fera l'objet d'un préavis.

43.3141 Entretien éclairage public

Mise en place de nouveaux luminaires dans le quartier situé à la route de Mauborget 19-23.

44.314 Entretien parcs et cimetières

Entretien des haies le long des murs du cimetière ;
Abattage et remplacement des 2 arbres à l'entrée du cimetière.

51.352 + 52.352 Enseignement primaire et secondaire

Les variations entre les comptes 2024 et le budget 2026 (ainsi que 2025) viennent de la ventilation entre les deux comptes, faite de manière arbitraire l'ASIGE ne faisant pas cette distinction dans les factures envoyées aux communes

A noter que le budget 2026 ASIGE a été présenté pour la 1^{ère} fois sur la base d'une année fiscale ce qui devrait simplifier la budgétisation au niveau communal.

6 Police

La facture policière vise à répartir entre les communes les charges liées au financement des missions générales de police (MGP) accomplies par la Police cantonale en leur faveur et / ou à leur place.

On constate une augmentation des postes 61.351 et 61.3511.

7 Sécurité sociale

Augmentation dans tous les postes

71.352 RADEGE

- L'augmentation du budget de du RADEGE provient de différents éléments.
- La mise en place d'un encadrement pour l'accueil inclusif des enfants à handicaps.
- L'arrêt de subventions d'aide au démarrage pour plusieurs structures.
- L'augmentation des prix des repas des espaces repas et du restaurant scolaire.
- Une baisse des revenus des parents.

La part communale respecte toujours le montant maximum de participation fixé à 40 %. Le solde étant couvert par les parents et les subventions.

8 Services industriels

81.315 Eau – Entretien des installations

Contrôle et entretien annuel des bornes hydrantes et nettoyage du réservoir (selon exigence de l'OFCO).

81.318 Eau – Prestations de services

Selon exigence de l'OFCO, nous devons effectuer un plus grand nombre de contrôles et d'analyses de l'eau .

81.331 Eau - Amortissement

Amortissement obligatoire (sur 10 ans) du prêt accordé pour financer les travaux de mise en conformité du réseau de distribution d'eau potable.

81.480.9 Reprise sur fonds de réserves

En raison du poste 81.331 (amortissement obligatoire) lié aux travaux réalisés en 2025, il sera nécessaire de puiser CHF 17'500.– dans le fonds de réserves. Pour équilibrer les comptes 2026, une demande d'augmentation du prix de l'eau sera soumise au Conseil général courant 2026. Une démarche préalable sera effectuée auprès de M. Prix lors de la transmission des comptes.

Tableau récapitulatif

	Budget 2026		Budget 2025		Différence en CHF		Différence en %	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	CHF 191'250.00		CHF 155'250.00		CHF 36'000.00		23.19%	
		CHF 3'000.00		CHF 3'000.00		CHF -		0.00%
Finances	CHF 127'115.00		CHF 120'986.00		CHF 6'129.00		5.07%	
		CHF 811'208.00		CHF 786'114.00		CHF 25'094.00		3.19%
Domaines et bâtiments	CHF 183'420.00		CHF 298'955.00		CHF -115'535.00		-38.65%	
		CHF 205'300.00		CHF 223'923.00		CHF -18'623.00		-8.32%
Travaux	CHF 121'163.00		CHF 109'000.00		CHF 12'163.00		11.16%	
		CHF 69'163.00		CHF 71'000.00		CHF -		-2.59%
Instruction publiques et cultes	CHF 146'162.00		CHF 145'752.00		CHF 410.00		0.28%	
		CHF -		CHF -		CHF -		
Police	CHF 47'252.00		CHF 43'815.00		CHF 3'437.00		7.84%	
		CHF -		CHF -		CHF -		
Securité social	CHF 284'552.00		CHF 255'927.00		CHF 28'625.00		11.18%	
		CHF -		CHF -		CHF -		
Services industriels	CHF 39'500.00		CHF 35'500.00		CHF 4'000.00		11.27%	
		CHF 44'500.00		CHF 29'500.00		CHF 15'000.00		50.85%
Total	CHF 1'140'414.00		CHF 1'165'185.00		CHF -24'771.00		-2.13%	
		CHF 1'133'171.00		CHF 1'113'537.00		CHF 19'634.00		1.76%

Conclusion

En connaissance de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante sur le projet du budget communal pour l'année 2026 :

Le Conseil général de Fontaines-sur-Grandson

Vu le préavis n° 04/2025 de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 :

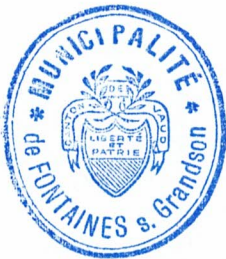
D'approuver le budget communal pour l'année 2026 dont les prévisions sont les suivantes :

Charges	CHF 1'140'414.00
Revenus	CHF 1'133'171.00
Excédent de charges	CHF 7'243.00

Adopté par la Municipalité en séance du 10.11.2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
Xavier Boesiger



La Secrétaire
Sarah Maillefer

